



Règlement de l'Open de Montmartre

Dimanche 3 février 2019

Kettlebell Sport (10 mn)

Cette compétition est régie par le règlement sportif disponible sur le site de la FFForce.

Société Athlétique Montmartroise
Centre Sportif Bertrand Dauvin
12 rue René Binet **75018 Paris**

INSCRIPTIONS : via lien sur le site de la Fédération

OUVERTURE : lundi 14 janvier 2019 / CLÔTURE : Dimanche 27 janvier 2019 à minuit.

Épreuves Messieurs :
Biathlon (jeté + arraché)
Épaulé-Jeté

Épreuves Dames :
Arraché
Épaulé-Jeté à un bras ou deux bras

Les athlètes ont la possibilité de concourir pour deux épreuves (Biathlon + Épaulé Jeté pour les Messieurs/ Arraché + Epaulé jeté pour les dames), ils devront le spécifier lors de l'inscription.

FRAIS D'INSCRIPTION

| Date de l'inscription : | Jusqu'au 27 janvier | | Après le 27 janvier | |
|-------------------------------------|---------------------|------------|---------------------|------------|
| | 1 épreuve | 2 épreuves | 1 épreuve | 2 épreuves |
| Licencié FFForce « Compétition » | 10 € | 20 € | 30 € | 60 € |
| Licencié FFForce « Loisir » | 25 € | 50 € | 45 € | 90 € |
| Titre de Participation Unique (TPU) | 25 € | 50 € | 45 € | 90 € |
| Etranger | 25 € | 50 € | 45 € | 90 € |

Inscription à la journée via Titre de Participation Unique (TPU) sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des kettlebells en compétition.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou la modification d'une inscription.

Modes de règlement :

Espèces

Chèque à l'ordre de SAM

Virement

Coordonnées bancaires : SOC. ATHLETIQUE MONTMARTROISE / CCM PARIS MONTMARTRE GDS BLDS

IBAN (International Bank Account Number): FR76 1027 8060 3900 0220 8710 157 - **BIC** (Bank Identifier Code) : CMCIFR2A



PROGRAMME :

Pesée : 10 h ~ 11h Les athlètes doivent présenter leur licence et une pièce d'identité.

Démonstration de Macebell : 11h15~12h15

Présentation : 12h45

Début de la compétition : 13h

Les athlètes sont tenus de rester jusqu'à la fin de la compétition (sauf impératif majeur).

CLASSEMENT :

Il y aura un classement général pour toutes les catégories et par catégories d'âges :

Groupe U40 HOMMES / U35 FEMMES

Groupe +40 HOMMES / +35 FEMMES

Le classement sera effectué à l'indice suivant la formule suivante :

Nombre de levées x Poids total des KBs x Coef. Pentathlon x Coef. Temps

Poids de corps

Coef. Pentathlon

Le poids de la ou des kettlebells choisi par l'athlète correspond à un coefficient multiplicateur comme suit :

8kg: x1 / 10kg: x1,25 / 12kg: x1,5 / 16kg: x2 / 18kg: x2,25 / 20kg: x2,5 / 22kg: x2,75 / 24kg: x3 / 32kg: x4

Coef. Temps

Un coefficient de temps est également appliqué en fonction de la durée d'épreuve réalisée par l'athlète, les coefficients sont les suivants :

Jusqu'à :

5 minutes: x 1

6 minutes: x1,6

Jusqu'à :

7 minutes: x1,7

8 minutes: x1,8

Jusqu'à :

9 minutes: x1,9

10 minutes: x2,5

Les minimas effectués suivant les règles de la FFFORCE et de l'IUKL seront enregistrés officiellement.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS : Dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 le Participant a un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données de son dossier. Pour user de cette faculté, le Participant doit s'adresser au Bureau de la SAM

DROIT A L'IMAGE : La Participant Autorise la FFForce et la SAM à exploiter son image (photo, vidéo, etc;) à titre gratuit pour la promotion et la communication. Cette autorisation est valable pour une utilisation sur tous les supports matériels et immatériels et emporte la possibilité pour la FFForce et la SAM d'apporter à la fixation initiale de l'image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'elle jugera utile.

IMPONDÉRABLES : Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement pour faire face aux impondérables.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE : Les athlètes peuvent être soumis à tout moment à un contrôle anti-dopage de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). www.afld.fr